

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 05 novembre 2025

Date de la convocation :

24/10/2025

cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil

Date affichage : 24/10/2025

Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement

Membres en exercice : 11

convoqué, s'est réunie sous la présidence de Didier BES

Présents : 9

Votants: 9

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions : 0

Représentés:

Délibération N° :

Excusés: Manon BENNE, Céline SER

DE_2025_73

Absents:

Secrétaire de séance: Johan MAZIERO

Objet : TRAVAUX RENOVATION LOGEMENT-BAT ECOLE-LAVERGNE

Monsieur le maire rappelle l'opération votée au BP 2025, n° 153-rénovation logements bat école et les travaux qui ont été effectués à ce jour.

Le palier du logement 1G étant imparfait, le maire propose de revoir l'ensemble des paliers.

Il présente le devis n°D202500061 du 02/11/2025 de l'entreprise EURL SOUILLE Romuald pour la réfection des paliers pour un montant de 1 474,00 € HT.

Après étude du devis, le conseil municipal à l'unanimité, décide,

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise EURL Souillé Romuald – 159, Chemin de Nouguié – 46500 LAVERGNE pour un montant de 1 474,00 € HT + TVA 10 % :147,40 € = **1 621,40 € TTC**
- **DIT** que le montant des travaux sera réglé sur l'opération n° 153 – article 2132 (bâtiments privés)
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cette opération, et à régler des suppléments de travaux si nécessaires, dans la limite du budget validé à l'opération n° 153-rénovation logements bat école

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES

Le secrétaire de séance,
Johan MAZIERO

